L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

28^{ème} rapport annuel

Tableau de bord

Michel Mouillart Université Paris Ouest 28 janvier 2016

La photographie des ménages détenant des crédits que propose la $28^{ième}$ vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2015. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 10 225 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 $560^{ème}$), le taux de réponse à cette enquête (78,7 %) étant particulièrement élevé.

2015, stabilisation de la part des ménages détenant des crédits

Après six années de recul, le taux de détention des crédits par les ménages s'est stabilisé en 2015 (tableau 1) : il s'établit à 46,5 % contre 52,6 % en 2008, un des niveaux les plus élevés que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989.

Entre 2008 et 2014, les ménages avaient été confrontés à deux crises qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier. Une crise économique et financière internationale qui dès 2008 a fortement déstabilisé la demande. Puis dès l'été 2011, alors que les ménages commençaient juste à retrouver de l'appétence pour le crédit, les contrecoups de la crise des dettes souveraines (détérioration du marché du travail, dégradation du pouvoir d'achat et altération du moral des ménages) sont venus les dissuader de s'engager plus largement dans de grosses dépenses.

Pourtant, dès 2009, les marchés immobiliers avaient pleinement bénéficié des dispositions publiques de soutien à l'économie, de l'amélioration sensible des conditions de crédit proposées par les établissements de crédit et de leur volonté de répondre à la demande afin de redynamiser ce secteur de l'économie. Aussi, après deux années de recul, le taux de détention des crédits immobiliers s'est redressé en 2011. Mais dès 2012, dans le contexte de la crise des dettes souveraines, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé (suppression du PTZ dans l'ancien, restriction et verdissement du PTZ dans le neuf, remise en cause progressive du dispositif « Scellier ») a bloqué la reprise et provoqué une crise sévère des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien.

En l'absence de soutien public et après deux années de remise en cause des dispositifs d'aide et d'incitation, le taux de détention des crédits immobiliers et la diffusion de l'accession à la propriété ont de nouveau reculé en 2013, en dépit de la reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013. Et comme cette reprise a été interrompue au cours du printemps 2014, par la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi ALUR (par exemple, forte complexification de la préparation des compromis/avant contrats, lors d'une vente d'un logement en copropriété), le taux de détention des crédits immobiliers a encore reculé en 2014, pour s'établir à 30,6 % sous l'effet notamment du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété : les dispositions du Plan de Relance de la construction, dont la plupart étaient à effet au 1^{er} octobre 2014, n'avaient pas eu le temps d'inverser les tendances.

En plus des conséquences des deux crises intervenues depuis 2008, le taux de détention des crédits immobiliers a donc reculé sous l'effet de la remise en cause des soutiens publics à la demande. Mais le recul a été tardif, ne permettant pas d'expliquer la forte baisse du taux global de détention des crédits observée dès 2009 : le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global constaté depuis 2012. Le repli du taux de détention des crédits à la consommation a en effet largement contribué à la baisse du taux global constatée jusqu'en 2014.

Il est vrai qu'entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Après avoir commencé à reculer lors de la grande dépression, il s'était néanmoins à peu près stabilisé en 2011. L'année 2012 a alors été profondément affectée par le déclenchement de la crise des dettes souveraines. Les ménages ont révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011 (tableau 6bis). D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la

consommation a chuté : en s'établissant à 27,6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la grande dépression. Il était alors pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27,3 % en 1995.

En 2013, compte tenu d'un environnement macroéconomique guère propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motocycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a connu un nouveau recul prononcé qui s'est poursuivi à un rythme comparable en 2014 : 25,6 % des ménages détenaient alors ce type de crédits à la fin de l'année 2014, donc en deçà du point le plus bas constaté en 1995. Sous l'effet de la loi Hamon venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde, l'usage du crédit à la consommation a reculé en 2014, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer.

Pour autant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation avait commencé à se ressaisir. Cette tendance s'est confirmée en 2015 et elle s'est progressivement transformée en reprise. Le redressement du moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE et qui s'est constaté durant les derniers mois de 2014 s'est en effet amplifié tout au long de l'année 2015 : après plus d'une année d'amélioration, le moral des ménages a ainsi retrouvé durant l'automne le niveau qui était le sien en 2007, à la même époque, juste avant le déclenchement de la grande dépression. Les ménages ont donc accru leur recours aux crédits à la consommation, bien au-delà de ce qu'ils envisageaient fin 2014 (tableau 6bis). Et en 2015, le taux de détention des crédits à la consommation s'est établi à 26,0 %, en augmentation pour la première fois depuis 2008.

C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015. Dans le même temps, en effet, la détention des crédits immobiliers a de nouveau reculé, pour s'établir à 30,2 % contre 30,6 % une année auparavant : soit son plus bas niveau depuis 2006. Le recul a été sensible dans le cas des crédits à l'accession à la propriété, ainsi que pour ceux destinés au financement des travaux : en ce qui concerne ces derniers, l'évolution tient largement aux conséquences de dispositions législatives qui, depuis 2013, précisent que les crédits travaux de moins de 75 000 € sont considérés comme des crédits à la consommation sauf lorsqu'ils sont inclus dans une opération plus large d'accession à la propriété. Dans le cas de l'accession à la propriété, alors que le nombre des opérations réalisées tant dans le neuf que dans l'ancien a fortement progressé en 2015 (conditions de crédit exceptionnels, vigueur de l'offre bancaire et renouveau des soutiens publics, essentiellement dans le neuf), le recul s'explique par la transformation intervenue depuis le début des années 2010 dans la structure de l'encours des crédits immobiliers détenus les ménages :

- depuis le milieu des années 2005, le rythme des amortissements de la dette immobilière s'est accru : le niveau annuel moyen de ces remboursements en capital qui s'était déjà élevé de l'ordre de 50 % durant les années 2000 a de nouveau augmenté de plus de 20 % dans la première moitié des années 2010. Ainsi, dans la seconde moitié des années 2000, les amortissements représentaient, chaque année, de l'ordre de 55 % des crédits nouveaux versés : cette proportion s'est établie à 75 % depuis de début des années 2010. La variation de l'encours est donc nettement moins rapide que par le passé et les sorties de ménages détenant des crédits immobiliers sont plus rapides que les entrées des nouveaux emprunteurs ;
- de plus, depuis 2013, le niveau des rachats de créances s'est établi chaque année bien au-delà des niveaux constatés auparavant : depuis 2013, le total de ces rachats a

représenté un montant supérieur à celui qui avait été constaté depuis le déclenchement de la première vague de rachats, au milieu des années 80. En moyenne, chaque année, depuis 2013 les rachats représentent près de 40 % des crédits nouveaux versés! Cela a eu comme effet d'accélérer le rythme d'amortissement de la dette immobilière. Et a donc fortement pesé sur l'évolution du taux de détention mesuré par l'Observatoire des Crédits aux Ménages.

Regain d'usage du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation a été moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et cette transformation s'est poursuivie depuis cette date. D'autant que venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation, la loi Hamon a encore réduit le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et sur le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est poursuivi jusqu'en 2014, au-delà de l'embellie de l'année 2011 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,6 % dans ce cas en 2014. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (forte montée du chômage, stagnation voire détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

Le rétablissement du moral des ménages constaté durant l'automne 2014 s'est amplifié en 2015. Les ménages ont alors commencé à faire preuve d'un plus grand optimisme, à l'égard notamment de leur situation budgétaire et financière. Les projets de consommation qui avaient souvent été remisés par le passé pouvaient à nouveau paraître réalisables et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages : le recours aux crédits à la consommation s'est ainsi fait plus intense en 2015 et leur taux de détention a commencé à se relever, pour s'établir à 26,0 %.

Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'augmentation de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) : cette part représentant 18,1 % de l'ensemble des ménages en 2015 (tableau 2) contre 17,2 % en 2014 (38,9 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2015 contre 37,0 % en 2014). Alors que dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente a de nouveau reculé, avec 5,7 % en 2015 contre 5,8 % en 2014 (12,3 % des seuls

ménages avec crédit(s) en 2015 contre 12,5 % en 2014). La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 4,1 % des ménages en 2015 contre 5,1 % en 2014 (9,5 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2015 contre 11,0 % en 2014).

Sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation : la diffusion des « cartes » de magasin recule en effet depuis la fin des années 2000, alors qu'en 2008 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement (18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)).

Ainsi, alors que les évolutions intervenues de 2009 à 2014 dans les usages des crédits à la consommation ont accompagné la plus grande prudence des emprunteurs, le changement d'opinion des ménages à l'égard de leur environnement économique et financier explique leur regain d'appétence pour les crédits à la consommation. Mais au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13,9 % des ménages en 2007 (26,7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 8,2 % des ménages en 2015 (17,6 % des ménages endettés), les évolutions récentes confirmant une inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la grande dépression et renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon.

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc toujours pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, mais aussi réalisation de travaux d'économie d'énergie). En 2015, 23,8 % des ménages (51,2 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement (tableau 3). Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé entre 2012 et 2014, pour se stabiliser récemment. Ainsi, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison est devenu moins fréquent (20,0 % des ménages étaient dans cette situation en 2015 contre 25,6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement est restée à peu près stable (à l'exception notable du pic constaté durant les années 2010 et 2011).

Embellie sur les situations financière et budgétaire ressenties

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années (tableau 4). Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé et la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté. Puis après une année 2012 de relative stabilisation des appréciations portées sur la situation financière, 2013 a connu une nouvelle détérioration marquée : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'est établie à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010 ! C'est la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître, depuis 1989.

Mais après trois années de dégradation de leur situation financière, les ménages ont estimé en 2014 que celle-ci s'était plutôt stabilisée : à un point bas, certes, mais sans dégradation nouvelle durant l'année. Alors qu'en revanche, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget avait continué à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages et 16,9 % des seuls ménages détenant des crédits estimaient que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989.

Il est alors remarquable que durant ces années, la situation des ménages détenant des crédits ne s'est guère plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est donc pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures et ont subi les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.

En rupture avec les évolutions constatées depuis 2008, bénéficiant d'une amélioration rapide de leur moral et du rebond de leur pouvoir d'achat durant l'été, les ménages ont exprimé en 2015 le sentiment d'une amélioration de leur situation financière, un peu ou nettement, pour 9.8 % d'entre eux (11.0 % des seuls ménages détenant des crédits) : soit la proportion la plus élevée depuis 2010. Alors que dans le même temps, 47.8 % d'entre eux (respectivement 00.0 %) estimaient que celle-ci s'était plutôt stabilisée.

En outre, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée : la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » s'est ainsi établie à 51,4 % en 2015 contre 50,0 % en 2014 pour l'ensemble des ménages (50,2 % en 2015 contre 49,5 % en 2014 pour les seuls ménages détenant des crédits).

Des charges de remboursement plus supportables

A partir de 2009, alors que les ménages commençaient à ressentir les conséquences de la crise économique et financière, l'appréciation qu'ils portaient sur leurs charges de remboursement a commencé à se dégrader. Et en dépit de la courte parenthèse de l'année 2010, cette dégradation s'est poursuivie jusqu'en 2014, en réponse aux conséquences que la crise des dettes souveraines (détérioration du marché du travail, dégradation du pouvoir d'achat et altération du moral des ménages) a pu avoir sur leur situation budgétaire et financière.

Ainsi fin 2014, 16,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant ces charges beaucoup trop élevées. Cette dernière proportion était en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit (taux et durées des crédit) et la

sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plan de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique. D'ailleurs, 47,3 % estimaient encore que ces charges restaient supportables ou très supportables et au total, 83,6 % considéraient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 86,2 % trois années auparavant, avant que ne se déclenche la crise des dettes souveraines : la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'étant pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.

Mais en 2015, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est allégé : 15,4 % des ménages considérant que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,5 % déclarant que ces charges étaient beaucoup trop élevées. A l'inverse, en s'établissant à 48,4 %, la part de ceux qui estimaient que ces charges restaient supportables ou très supportables s'est relevée.

Une demande de crédits qui reste prudente

Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. En dépit de l'amélioration régulière des conditions du crédit immobilier (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et du dynamisme de l'offre bancaire, ils se sont montrés convaincus que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets. D'autant que dès 2011, les annonces publiques remettant en cause les dispositifs de soutien de la demande sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers. Cette prudence des ménages se retrouvait d'ailleurs dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques ne leur semblaient plus favorables à l'engagement sur des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

En outre dès l'automne 2011, avec la dégradation de leur horizon prévisionnel provoquée par l'ouverture de la crise des dettes souveraines, les ménages ont continué à réviser tous leurs projets à la baisse. Alors que dans le même temps, les nouvelles annonces publiques (suppression du PTZ dans l'ancien, dégradation du PTZ dans le neuf et nouveau rabotage puis abandon du dispositif « Scellier » et son remplacement par un dispositif nettement moins incitatif) venaient déstabiliser les projets immobiliers que les ménages avaient préparés pour 2012. Cet excès de prudence s'est renforcé durant toute l'année 2012, dans un paysage économique peu propice à la réalisation de grands projets.

Aussi, en dépit d'une embellie qui en 2013 a pu laisser espérer une amélioration de la demande de crédits, la conjoncture des marchés immobiliers s'est de nouveau détériorée au cours du printemps 2014, sous l'effet de certaines dispositions de la loi ALUR. Malgré les annonces publiques en faveur du secteur du logement (relance de l'accession, amélioration des incitations à l'investissement locatif privé, assouplissement du dispositif d'encadrement des loyers, ...) et des conditions de crédit qui n'ont jamais été aussi bonnes, la demande de crédits immobiliers s'est montrée inquiète des évolutions de son pouvoir d'achat et de la situation de l'emploi, alors que l'appétence pour les crédits à la consommation est restée

modérée. Aussi, les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 n'étaient guère optimistes, proches des niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989 : aussi bien pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

Pourtant, l'année 2015 a été bien meilleure que celle annoncée par les anticipations des ménages. L'activité des marchés immobiliers s'est redressée rapidement, la demande de crédits s'est relevée en conséquence, alors que le marché des crédits à la consommation retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages paraît toujours modéré lorsqu'il s'agit d'envisager les souscriptions futures de crédits immobiliers ou à la consommation : si les intentions pour 2016 sont meilleures qu'elles ne l'étaient pour 2015, elles n'ont pas encore retrouvé le niveau qui était le leur avant la grande dépression. Ainsi, 4,6 % des ménages envisagent la souscription d'un crédit immobilier à l'avenir (contre 4,2 % fin 2014 et 4,5 % fin 2013) et 3,9 % un crédit à la consommation (contre 3,6 % fin 2014 et 3,9 % fin 2013). Les intentions des ménages sont donc toujours très prudentes, déconnectées à cet égard des évolutions dont rend compte l'activité des marchés.

En guise de conclusion

Après deux crises économiques qui ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation, à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits s'est stabilisé en 2015. En effet, le regain de la demande a permis d'inverser la tendance récessive qui s'observait jusqu'alors sur le taux de détention de crédits à la consommation. En revanche, la reprise d'activité constatée dès le printemps 2015 sur les marchés immobiliers n'a pas réussi à produire les mêmes conséquences : la transformation intervenue depuis le début des années 2010 dans la structure de l'encours des crédits immobiliers détenus par les ménages (en réponse, notamment, à l'amplification du mouvement des rachats de créances) continue à peser sur leur taux de détention. Pour l'avenir, le relèvement des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation permet d'escompter la poursuite du redressement du taux de détention : le regain d'optimisme des ménages semble propice à cela.

Outre les conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique ont pu avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir modifié leur pratique de recours au crédit.

Certes, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Mais pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie, audelà des évolutions qui ont été contraintes par des dispositions législatives successives.

Annexe statistique

Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des ménages avec crédits	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5
dont ménages ne détenant															
que des crédits immobiliers des crédits immobiliers et	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5
des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7
que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3
dont accédants à la propriété	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6
Fréquence d'utilisation du découvert bancaire	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9

Tableau 2 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits															
par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0
directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7
carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4
auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1
* dont un crédit renouvelable												13,9	13,2	12,7	12,7
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												6,6	6,7	6,1	6,9
auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7
auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 3 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits															
par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ménages avec crédits à la consommation	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0
Pour acheter															
un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0
une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0
un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4
un produit financier (actions, SICAV,)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3
Pour payer															
des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1
une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8
une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3
les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7
des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8
le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6
d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 4 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits															
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
L'appréciation des ménages sur leur budget															
nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5
c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2
nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8
La situation financière depuis 6 mois															
nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6
un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4
stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7
un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3
nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0

Tableau 4bis : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

Répartition de l'ensemble des ménages															
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
L'appréciation des ménages sur leur budget															
nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4
ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0
c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8
nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9
nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9
La situation financière depuis 6 mois															
nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7
un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1
stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8
un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8
nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6

Tableau 5 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Le montant des remboursements des crédits															
beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5
trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9
élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2
supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9
très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5

Tableau 6 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part des ménages avec crédits															
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Part des ménages avec crédits qui															
envisagent la souscription															
à un crédit immobilier	5.6	5.5	5.9	6.0	6.6	5.0	5.8	4.9	5.7	5.0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6
à un crédit à la consommation	7.4	6.9	6.1	6.5	7.2	6.5	7.5	6.4	6.1	6.0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1

Tableau 6bis : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

Part de l'ensemble des ménages															
(en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Part de l'ensemble des ménages qui															
envisagent la souscription															
à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6
à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9